



الاتحاد الجزائري لكرة القدم FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962, affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963



CONSULTATION ECRITE

Suite à l'approbation du Ministère de la jeunesse et des sports et de la Fédération internationale de football association (FIFA), la Fédération algérienne de football (FAF) a décidé de consulter les membres de l'Assemblée Générale, étant les acteurs principaux du football national pour se prononcer sur l'avenir de la saison sportive 2019/2020 :

I- Veuillez valider par « OUI » la case de votre choix et mettre « NON » dans l'autre case qui ne correspond pas à votre choix :

A/ POURSUITE DU CHAMPIONNAT, SAISON 2019/2020.
(La reprise de la saison 2019/2020 après la levée du confinement, selon la décision du BF du 30 avril 2020).

B/ ARRÊT DU CHAMPIONNAT, SAISON 2019/2020.

II- Dans le cas où votre choix s'est porté sur l'arrêt du championnat saison 2019/2020, veuillez continuer à remplir le questionnaire en mettant « OUI » dans la case appropriée à votre choix et « NON » dans les deux autres cases qui ne correspondent pas à votre choix:

B 1/ UNE SAISON BLANCHE
(Les résultats de la saison 2019/2020 seront annulés. Le système de compétition pyramidal de la saison 2019/2020 sera repris lors de la saison 2020/2021. La désignation des clubs participants aux compétitions internationales sera décidée par le BF).

B 2/ DÉSIGNATION DES LAURÉATS, DES CLUBS QUI ACCÈDENT ET CEUX QUI RÉTROGRADENT
(Application du nouveau système de compétition suite à l'approbation de l'AGEx du 17 septembre 2019).

B 3/ DÉSIGNATION DES LAURÉATS, DES CLUBS QUI ACCÈDENT MAIS SANS RELÉGATION.
(Voir annexe)

CACHET

NOM :

PRÉNOM :

SIGNATURE



الاتحاد الجزائري لكرة القدم FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962, affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963



Si les membres de l'AG retiennent le choix (B 1), les clubs participants aux compétitions internationales seront désignés par le Bureau Fédéral.

Si les membres de l'AG retiennent le choix (B 3), il sera opéré un léger remaniement au nouveau système de compétition pyramidal adopté par l'AGEx du 17 septembre 2019.

De ce fait, la saison 2020/2021 devient une saison transitoire avant le retour au système de compétition pyramidal qui sera opérationnel lors de la saison 2021/2022.

Les membres qui optent pour le choix (B 3), s'engagent à accepter les modalités d'accèsion et de rétrogradation de la saison 2020/2021 qui seront arrêtées par le Bureau Fédéral et rendues public comme le stipule la réglementation en vigueur.

N.B :

Les réponses dument signées et approuvées doivent être envoyées avant le 26 juillet 2020 à 00h00, par Email à l'adresse suivante (sgfaffoot@gmail.com), par fax au 023 31 85 04 ou par porteur au Secrétariat Général de la FAF.

CACHET

NOM : _____

PRÉNOM : _____

SIGNATURE